



L'ÉCOLE ET
MON ADO

PLAN B CONTRE LA GRIPPE A

En France, les écoles se ferment par dizaines depuis l'arrivée de la Grippe A. Deux grandes vagues de contamination sont prévues pour les mois à venir. Bilan et solutions sur ce qui nous attend.

ENQUÊTE RÉALISÉE PAR MARGUERITE GROSSE,

FLORENCE PERCEVAUT ET OMBELINE SAPIN

Fermé, open, abierto... petites histoires de désunion européenne

Premiers foyers de contamination, les classes et les établissements scolaires sont dans la ligne de mire de l'Organisation mondiale de la santé (OMS). Dans un communiqué, elle a indiqué que « le moment de la fermeture d'école revêt une importance critique. » Les fermetures d'établissements ne sont efficaces que si elles interviennent avant que 1 % de la population ne soit contaminé.

Dans l'Union Européenne, chacun cherche sa parade pour enrayer la pandémie grippale. Loin d'une harmonisation en matière sanitaire, aucune directive européenne n'enjoint les pays à prendre des mesures de prévention. Quid alors des recommandations de l'OMS ?

FRANCE: RÉAGIR FACE À LA PROPAGATION DU VIRUS

Le virus se propage particulièrement vite en France, selon l'OMS. Notre pays est celui qui compte le plus grand nombre de cas en Europe à ce jour (ndlr : 25 septembre 2009). L'Institut de veille sanitaire (InVS) dénombrait dans son bulletin du 22 septembre dernier 262 cas de grippe pour 100 000 habitants, sachant que le seuil épidémique est de 90 cas pour 100 000 habitants. Roselyne Bachelot, ministre de la Santé, soucieuse de ne pas réitérer les scandales de l'affaire du sang contaminé ou de la canicule de 2003, a décliné des mesures ultra-draconiennes. Lorsque trois cas d'élèves contaminés sont constatés dans la même classe en une semaine par le directeur et les autorités sanitaires, la fermeture préventive de l'école en question durant six jours consécutifs est ordonnée par le préfet. La réouverture n'est possible qu'une fois ce délai écoulé et les locaux nettoyés. Une clôture des établissements au niveau national ou régional est envisagée par la Cellule interministérielle de crise (CIC) dans le cas d'une pandémie de grande ampleur, soit lors de l'entrée dans la phase 6 du processus.

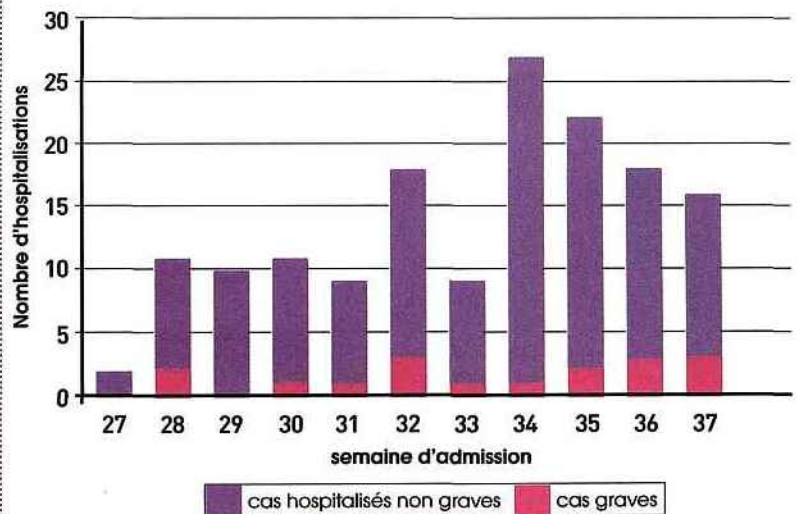
NOS VOISINS EUROPÉENS: LA GRANDE-BRETAGNE ET LES AUTRES

Si chez nous le virus se répand rapidement, il n'a pas entraîné autant de décès qu'en Grande-Bretagne (plus de 30 morts à la fin du mois de juillet 2009). Mais nos voisins britanniques ne parlent pas autant que nous de la grippe dans les médias. Les journaux

anglo-saxons se moquent d'ailleurs de notre réaction... « disproportionnée ». Aucune affiche sur d'éventuelles mesures de prévention n'a été placardée dans les établissements scolaires. Plus préoccupés par la réélection d'Angela Merkel et par l'anniversaire des 20 ans de la chute du Mur, les Allemands relèguent eux-aussi la Grippe A au second plan. À peine touché jusqu'à maintenant, le pays prévoit peu de dispositifs en cas de forte



GRIPPE A EN FRANCE



Évolution du nombre hebdomadaire de cas confirmés de Grippe A admis à l'hôpital en France métropolitaine, de la semaine 27 (du 29 juin au 5 juillet 2009) à la semaine 37 (du 7 au 13 septembre 2009).

nb : ce graphique ne mentionne que les cas hospitalisés à partir du mois de juillet pour lesquels le résultat virologique a été confirmé.

dossier



Au secours ! Son école ferme

contamination. La fermeture des écoles y est très rare. Si des brochures de prévention ont été distribuées aux élèves, rien n'a été prévu pour assurer la continuité pédagogique. À charge pour les Länder de prendre des mesures adéquates le cas échéant. Les Belges non plus ne s'affolent pas. Simple grippe de saison selon eux ! Les citoyens ont le choix de se faire vacciner ou non. Les élèves malades rentrent chez eux. Point barre. Même réaction dans la Péninsule ibérique où le virus est assimilé à celui d'une simple grippe. Il n'est pas question dans ce pays de fermer les écoles si des cas sont décelés parmi les élèves. Seuls les malades seront renvoyés chez eux. L'Ambassade de France en Espagne souligne que « la décision de fermer les établissements se prendra tardivement et au cas par cas. » ■

L'école doit se charger d'assurer une continuité pédagogique en cas de fermeture. Tour d'horizon des différentes mesures proposées.

➔ Lorsqu'il a été décidé dans un établissement scolaire que les cours ne seraient plus assurés, le directeur est tenu d'en informer les parents. Ces derniers sont souvent avertis un par un, directement par téléphone.

Leur sont alors expliquées les mesures arrêtées, les consignes données aux élèves pour travailler de chez eux et les moyens utilisés. Les collèges et les lycées sont en effet chargés d'assurer une « continuité pédagogique » lorsque les cours ne sont plus dispensés aux élèves. Entre combines et outils performants, les équipes s'organisent.

LA SOLUTION INTERNET

Distance oblige, le moyen le plus sollicité est Internet. Dans la plupart des cas, ce suivi éducatif prend la forme d'Espace numérique de travail (ENT). Ce portail en ligne mis en place par l'établissement permet aux élèves, aux enseignants et aux parents d'accéder à un ensemble de services numériques. Un identifiant leur est communiqué, leur permettant de se connecter à un compte personnel. Cours, devoirs, documentation mais aussi consignes du professeur y sont affichés. L'enfant peut donc consulter son environnement de travail d'où qu'il soit, à partir d'une simple connexion Internet. Dans le cas où cet espace n'existe pas, les travaux et les cours peuvent être distribués via un site ou un blog de l'établissement, de l'académie ou être directement



Madame Matug, mère d'une adolescente confinée à la maison à cause de la Grippe A, responsable locale de la FCPE au collège Franklin à Lille.

« TOUT LE MONDE A PU ÊTRE OPÉRATIONNEL »

« Je suis contente de ce qui a été mis en place par l'établissement de ma fille, qui est en 3ème. La scolarité a continué pour les enfants en mesure de travailler grâce à Internet ou aux photocopies. Les collégiens avaient un code personnel pour accéder au site. Ils n'avaient qu'à cliquer sur le nom des différents professeurs pour retrouver les cours et consignes. S'ils avaient des questions, ils pouvaient envoyer un mail à leur prof. Ma fille travaillait ainsi de six à huit heures par jour et les enseignants faisaient leurs heures au collège. Tout le monde a pu être opérationnel à la rentrée. Des interrogations et des devoirs surveillés étaient prévus dès le retour des élèves. Ce système fonctionne tellement bien qu'il pourrait solutionner le problème des absences des enseignants non remplacés en période normale. »

envoyés par mail. Si le dispositif est pratique, il est lourd à mettre en place. « *Mon adjoint a appelé chaque famille pour l'informer de la fermeture et transmettre les codes d'accès* », indique Gérard Leca, principal du collège La Marquisanne et membre de l'Association française des enseignants de français (AFEF). Cet établissement a mis en place un cahier de texte numérique, sur lequel figurent les leçons à apprendre et les exercices à réaliser. « *Nous avons été submergés d'appels de parents qui n'arrivaient pas à se connecter et qui ne comprenaient pas le fonctionnement du site.* » Mettre en ligne les cours demande un certain temps de préparation. Et même si des équipes techniques sont mobilisées pour mettre en place cet outil et aider les enseignants, « *il est complètement utopique de demander aux profs de mettre tous leurs cours en ligne* », s'insurge Viviane Youx, présidente de l'AFEF.

LA DISTRIBUTION DE POLYCOPIÉS

Pour ceux qui n'ont pas accès à Internet, certains directeurs ont prévu de déposer une version papier de cet espace numérique de travail. Dans un souci d'hygiène et pour éviter que les familles ne reviennent au foyer de contamination, il les dépose dans les mairies des lieux d'habitation des élèves. Il appartient ensuite à la famille de les récupérer.

UN PROFESSEUR RÉFÉRENT

Il est prévu qu'un enseignant référent soit désigné dans chaque établissement pour assurer une permanence. Il servirait d'intermédiaire entre les élèves et les professeurs. Il se chargerait du suivi de l'aide aux devoirs et des exercices. Des hotlines sont mises en place dans certains établissements. De la même façon, une adresse mail repère peut être créée spécialement pour l'occasion. Sinon, des professeurs délivrent leur propre adresse pour que les élèves puissent les contacter.

DES MESURES NATIONALES

Les cours concernant les classes de CP jusqu'à la Terminale sont mis en ligne sur le site www.academie-en-ligne.fr, au format PDF. Téléchargeables gratuitement, ils sont élaborés par le Centre national de documentation pédagogique (CNED) à la demande de l'Éducation nationale et se basent sur le programme officiel. L'outil avait été originellement conçu pour assurer des révisions gratuites aux élèves pendant les vacances d'été et s'avère très utile aujourd'hui pour assurer une certaine continuité pédagogique. « *Les établissements pourront s'en servir en complément d'autres moyens pédagogiques pendant les semaines où ils seront fermés*, explique le CNED. *Ces cours seront disponibles le 30 octobre, pour les collégiens et les lycéens.* » En cas de pandémie de niveau 6, qui déclencherait la fermeture massive des établissements scolaires, des modules pédagogiques seront diffusés à la télévision et à la radio. Ils ont été réalisés par le CNED et le ministère de l'Éducation nationale. ■

Serge Cipres, principal du collège Les Pins, à Castries, premier collège de France à avoir fermé ses portes en raison de la Grippe A.

« LES ÉLÈVES NE SERONT PAS EN RETARD »

« Sur le site de l'établissement, nous avons mis des cours à disposition des élèves. Ils sont triés par niveau et par discipline. Certains élèves n'ont pas de connexion Internet. Nous avons donc déposé une version papier de ces cours dans les mairies alentours. La famille vient ensuite les récupérer. Sur la base du volontariat, des professeurs se relaient pour répondre aux appels des élèves par le biais de la hotline, mise en place à cet effet. Nous recevons peu d'appels, preuve que les instructions données sur le site sont suffisantes. Nous avons créé une adresse mail pour recevoir les demandes des élèves ou des parents. Nous en avons reçu une quarantaine. Avec ce dispositif, les élèves ne seront pas en retard. Nous avons demandé aux parents de bien vérifier si les enfants font leurs devoirs, car ils seront évalués sur ces cours à la rentrée. Nous ne voulons pas que cette semaine soit gaspillée. Nous saurons faire preuve de conciliation pour les élèves alités. »



Infos pratiques

TÉLÉVISION

Des modules pédagogiques seront diffusés sur France 5 une semaine après le déclenchement de la phase de niveau 6 de la pandémie, du lundi au vendredi, excepté le mercredi. Les séances sont divisées en plusieurs modules d'une durée moyenne de 10 à 15 minutes. Les modules pour le niveau primaire seront diffusés de 8h10 à 9h. Les modules du niveau collège seront diffusés de 10h30 à 12h00. Pour le lycée, la diffusion des modules aura lieu entre

14h40 et 17h50. Toutes les matières seront abordées. Certains cours seront plus magistraux (histoire) et d'autres seront accompagnés d'exercices (anglais et mathématiques).



RADIO

À noter que ces modules pédagogiques pourront être diffusés à la demande de l'Éducation nationale sur France Culture les lundi, mardi, jeudi et vendredi, 9h et 12h et de 14h à 17h. Ces horaires sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés.

De retour à l'école

À sa réouverture, il est possible que l'établissement ait prévu certaines mesures comme des cours de rattrapages pour des classes entières. Des heures de soutien scolaire seront probablement organisées pour les

élèves qui ont eu des difficultés à travailler seuls. Il faudra sans doute s'attendre à des devoirs surveillés et des interrogations. Les professeurs vérifieront ainsi si les leçons ont été correctement assimilées.

dossier



Orphelins de la grippe A : qui les gardera ?

Coincés à la maison, les jeunes ados ont besoin d'adultes pour les surveiller. Les parents brilleront de nouveau par leur capacité à utiliser le « système D ».

Maintenir le niveau en langues



Les cours de langues diffusés sur Internet ou sur papier par l'établissement en cas de Grippe A ne permettront pas l'interactivité nécessaire au travail de cette matière. Procurez-vous le logiciel utilisé par les familles qui ont choisi de faire l'école à la maison ! Tell me more est reconnu d'intérêt pédagogique par le ministère de l'Éducation nationale. Pour tout renseignement, connectez-vous sur www.tellmemore.fr.

« Les parents d'élèves sont invités à envisager des modes de garde adaptés, dans la mesure où la fermeture d'un établissement ne doit pas conduire à la formation d'autres regroupements favorisant la propagation virale (exemple : la garde collective). » Cette directive du ministère de l'Éducation nationale est un véritable casse-tête pour les parents. Contraints de ne pas envoyer leurs enfants à l'école, ils sont aussi sommés de ne pas s'organiser entre eux pour les garder en groupe à tour de rôle. Cette solution a pourtant été la première à venir à l'esprit de Jean-Pierre, kinésithérapeute dans le Val-de-Marne : « Lorsque la classe de ma fille a fermé, nous nous sommes relayés avec d'autres parents pour garder les enfants des uns et des autres. J'ai pris deux jours pour m'occuper de cinq gamins en pleine forme », se souvient-il. Fausse bonne idée qui favorise l'émergence de possibles foyers de contamination, ce mode de garde est officiellement banni. Ce qui laisse la place à la créativité des parents d'élèves...

LA « SOLIDARITÉ FAMILIALE »

Si l'on a beaucoup parlé de la problématique de l'accueil des enfants en bas âge en cas de Grippe A, personne ne s'est penché sur le sort des adolescents. Pourtant, selon Philippe Vrand, président national de la Fédération des parents d'élèves de l'enseignement public (FPEP), « la fermeture des classes pose aussi problème pour les parents de 6ème et 5ème. » En guise de réponse, le ministre de l'Éducation nationale, Luc Chatel, en appelle à la « solidarité familiale ». Une suggestion qui fait bondir des parents. « C'est parfait tout ça !, s'empare sur son blog Méliana, mère de famille. Sauf que Luc Chatel a peut-être omis un petit détail. Et si les deux parents bossent, eux, et que Mamie, libérée de la

garde de l'été, n'est plus disponible à la rentrée ? Qui va les garder, les chérubins ? » Selon Philippe Vrand, « il est impossible de demander au gouvernement de recréer des centres aérés. » Les parents pour qui faire appel à la solidarité familiale n'est pas davantage possible pendant la pandémie qu'en temps ordinaire doivent s'arranger autrement.

APPEL AUX RETRAITÉS

Dans les établissements ayant déjà fermé, « certains se sont servis de réseaux Internet pour trouver des solutions dans leur quartier », rapporte Philippe Vrand. En revanche, trop peu de parents pensent à demander de l'aide aux retraités. Cette partie de la population est pourtant disponible, responsable et semble-t-il mieux immunisée contre le virus de la Grippe A que les jeunes. « Je n'ai pas peur de tomber malade, sourit Élyane N., grand-mère de sept

Ado à la maison, que fait le parent salarié ?

Si l'enfant est malade, le salarié (homme ou femme) qui souhaite s'absenter pour s'occuper de son enfant malade peut bénéficier d'un congé non rémunéré d'une durée de :
- 3 jours par an, en général.
- 5 jours par an si le salarié assume la charge d'au moins trois enfants de moins de 16 ans. Un certificat médical doit être adressé à l'employeur.
Si l'enfant reste chez lui à cause de la fermeture de son établissement, aucune mesure n'est prévue. Le parent salarié doit demander des congés payés ou sans solde.



Marie-Yvonne S., grand-mère de onze petits-enfants.

« PASSER UNE APRÈS-MIDI AVEC DES ENFANTS DE SON QUARTIER EST IDÉAL »



« Si mes petits voisins de palier ne pouvaient plus se rendre à l'école à cause de la Grippe A ? Je m'occuperais d'eux, bien sûr ! J'emporterais un livre et je resterais présente et disponible. S'ils ont besoin de moi pour les aider dans leurs devoirs, je le ferais avec plaisir. Pour une femme comme moi, qui a trop de temps pour elle, passer une après-midi avec des enfants de son quartier est idéal. Cela rend service aux parents et rafraîchit la journée ! »

petits-enfants. Cette histoire de Grippe A, c'est du cinéma pour faire gagner de l'argent aux laboratoires, aux pharmaciens et aux médecins. Les enfants ne sont malades que trois jours et on leur demande de rester une semaine à la maison. Ce n'est pas très intelligent et cela pose énormément de problèmes aux parents quand il s'agit de les faire garder. » Qu'ils trouvent les fermetures d'écoles justifiées ou non, beaucoup seraient prêts à rendre service aux familles. « Si mon voisin n'est pas hypocondriaque et me demande de surveiller les devoirs de son fils, je le dépannerais », assure Élyane.

À L'ÉCOLE DE LA DÉBROUILLE

En dehors des aides extérieures, deux solutions s'offrent encore aux parents salariés. Prendre des congés sans solde pour rester à la maison... ou faire venir leur enfant au travail. Philippe Vrand dirige aussi une petite entreprise privée. « En cas de fermeture des écoles, nous envisageons d'accueillir les enfants non grippés des salariés dans le cadre d'un stage en entreprise », confie-t-il. Jérôme Ballarin, de l'Observatoire de la parentalité en entreprise (OPE), soutient les initiatives des employeurs et en appelle à la responsabilité des entreprises elles-mêmes. « Les employeurs doivent aider leurs salariés à concilier vie professionnelle et vie familiale, en s'assurant que les congés pour enfant malade puissent être pris, en facilitant le télétravail et en organisant des roulements de personnels, pour que les salariés puissent garder leurs enfants. » Si le niveau d'alerte passe en phase 6, des dispositifs de fermeture d'entreprises sont aussi prévus. Selon Philippe Vrand, « on peut alors imaginer que les parents retournent à la maison avant les enfants ! » Obligation générale de rester au foyer familial ? Une alternative qui plairait certainement à plus d'un... ■